



SARRAZIN+PLOURDE
solutions taillées sur mesure

Me Eric McDevitt David
Téléphone : 514 360-0186
Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Montréal, le 24 mai 2024

Maître Véronique Dubois
Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5e étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : R-4253-2024

Demande de révision de la décision D-2024-007 rendue dans le dossier R-4213-2022

N/D: 0368-0011

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 24 avril 2024 (A-0009) concernant la planification de l'audience.

Ayant pris connaissance de l'argumentation de la FCEI (B-0007), Option consommateurs (OC) souhaite informer la Régie qu'elle n'entend pas participer à l'audience des 4, 5 et 6 juin 2024.

En effet, OC fait siens les arguments de la FCEI, notamment les conclusions concernant les clients au service de fourniture (paragraphe 78 à 90 de l'argumentation de la FCEI) qui visent les clients résidentiels représentés par OC.

En conclusion, OC appuie la demande de révision de la FCEI concernant la décision D-2024-007.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

SARRAZIN PLOURDE s.a.

Eric McDevitt David,

Avocat / Associé

EMD/jsb